



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 136 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention..... 0

**PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
23. COMMANDE PUBLIQUE**

**Travaux tout corps d'état d'entretien et d'amélioration
des bâtiments et espaces publics de la Communauté de
communes de l'Ile de Ré-**

**L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 15 octobre,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,
Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,
La Flotte : Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,
Les Portes en Ré : M. Jean-Luc CHENE,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,
St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,
Ste Marie de Ré : M. Didier LEBORGNE, M. Didier GUYON, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Anne PAWLAK (donne pouvoir à Lionel QUILLET), Alain POCHON (donne pouvoir à Patrick RAYTON), Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à Roger ZÉLIE) Gisèle VERGNON (donne pouvoir à M. Didier LEBORGNE).

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020136-DE
Reçu le 19/10/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 136 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 23. COMMANDE PUBLIQUE

**Travaux tout corps d'état d'entretien et d'amélioration
des bâtiments et espaces publics de la Communauté de
communes de l'Ile de Ré-**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-9,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1, R.2123-4, R.2162 - 1 à R.2162 - 14,

Vu le Budget Primitif 2020 du budget principal voté par le conseil communautaire en date du 23 juillet 2020,

Vu l'avis favorable de la commission littoral, grands travaux et économie en date du 29 septembre 2020,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 octobre 2020,

Considérant qu'un accord cadre de travaux passé en procédure adaptée a été publié le 18 juin 2020 au BOAMP et sur le profil acheteur achatpublic.com ;

Considérant que celui-ci est conclu sans montant minimum mais avec les montants maximums annuels pour chacun des lots suivants :

- **Lot 1 : Gros-œuvre Enduits :**
 - Montant maximum : 100 000€ HT
- **Lot 2 Charpente - Couverture :**
 - Montant maximum : 200 000€ HT
- **Lot 3 Faux plafonds – Cloisons :**
 - Montant maximum : 200 000€ HT
- **Lot 4 Revêtements de sols et murs :**
 - Montant maximum : 50 000€ HT
- **Lot 5 Menuiserie :**
 - Montant maximum : 250 000€ HT
- **Lot 6 Plomberie – Sanitaire :**
 - Montant maximum : 100 000€ HT
- **Lot 7 Electricité :**
 - Montant maximum : 100 000€ HT

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020136-DE
Reçu le 19/10/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 136 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 23. COMMANDE PUBLIQUE

**Travaux tout corps d'état d'entretien et d'amélioration
des bâtiments et espaces publics de la Communauté de
communes de l'Ile de Ré-**

- **Lot 8 Peinture :**
 - Montant maximum : 100 000€ HT
- **Lot 9 Serrurerie – Métallerie :**
 - Montant maximum : 50 000€ HT

Considérant que chaque lot fait l'objet d'un accord cadre attribué à un seul opérateur économique pour une durée de 1 an à compter de sa date de notification, reconductible 3 fois ;

Considérant que le marché sera exécuté soit :

- par l'émission de bons de commande s'agissant des prestations définies au BPU,
- par la conclusion de marchés subséquents pour les prestations non définies à l'accord cadre ;

Considérant que la date limite de remise des offres a été fixée au 20 juillet 2020 à 11h00 ;

Considérant qu'à cette date il a été réceptionné 13 offres électroniques ;

Considérant la décision de déclarer sans suite pour motif d'infructuosité, les lots 2 et 9, faute d'offres reçues ;

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée selon les critères de jugement énoncés au règlement de consultation, à savoir :

Critère 1 : valeur technique, pondéré à 60% ;

Critère 2 : prix, pondéré à 40% ;

Considérant que, suite à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur a attribué les lots comme suit :

- Lot 1 Gros-œuvre Enduits :
 - IVAN BILLARD, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires ;
- Lot 3 Faux plafonds – Cloisons :
 - DOUZILLE, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires ;
- Lot 4 Revêtements de sols et murs :
 - G3 BATIMENT, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020136-DE
Reçu le 19/10/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 136 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
23. COMMANDE PUBLIQUE

**Travaux tout corps d'état d'entretien et d'amélioration
des bâtiments et espaces publics de la Communauté de
communes de l'Ile de Ré-**

- Lot 5 Menuiserie :
 - France MENUISIERS, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires ;
- Lot 6 Plomberie – Sanitaire :
 - CEME ATLANTIQUE, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires ;
- Lot 7 Electricité :
 - EIFFAGE ENERGIE, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires ;
- Lot 8 Peinture :
 - G3 BATIMENT, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires ;

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises susvisées ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord cadre relatif aux travaux tout corps d'état d'entretien et d'amélioration des bâtiments et espaces publics de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, ainsi que tous les actes y afférents :**
 - Lot n°1 Gros-œuvre Enduits, à l'entreprise IVAN BILLARD, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires;
 - Lot n°3 Faux plafonds – Cloisons, à l'entreprise DOUZILLE, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020136-DE
Reçu le 19/10/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 136 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

**PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
23. COMMANDE PUBLIQUE**

**Travaux tout corps d'état d'entretien et d'amélioration
des bâtiments et espaces publics de la Communauté de
communes de l'Ile de Ré-**

- Lot n°4 Revêtements de sols et murs, à l'entreprise G3 BATIMENT, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires ;
- Lot n°5 Menuiserie, à l'entreprise France MENUISIERS, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires ;
- Lot n°6 Plomberie – Sanitaire à l'entreprise CEME ATLANTIQUE, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires ;
- Lot n°7 Electricité à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires ;
- Lot 8 Peinture à l'entreprise G3 BATIMENT, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires ;

Affichée le : 19 octobre 2020

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020136-DE
Reçu le 19/10/2020